

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-4
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATIONS DE
REPRESENTANTS

**OBJET :
DEMISSION
D'UNE
ADJOINTE AU
MAIRE –
DECISION DE
SUPPRESSION
OU DE
MAINTIEN DU
POSTE ET
MODALITES DE
MISE EN
OEUVRE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 7 JANVIER
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 7 JANVIER
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **21 JAN. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 13 janvier 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT,
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,
Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER,
IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline
RATABOUIL,
Régine SURRE donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,
Michel RATABOUIL donne pouvoir à Audrey GAIANI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire indique que, suite à la démission de Mme Evelyne GUILHEM, 4ième
adjoite au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des
deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoit,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoit.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le **21 JAN. 2025**
ID : 011-211100763-20250113-DB20254-DE

Dans l'hypothèse où la seconde option serait retenue, le Conseil Municipal devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau des adjoints.

Celui-ci peut en effet prendre rang dans l'ordre de nomination, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus, ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau. (article R 2121-3 du CGCT). Il peut également occuper la même place que l'adjoint démissionnaire. (article L 2122-1 du CGCT).

Ces décisions devant être prises avant l'éventuelle élection, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

DE CONSERVER le poste d'adjoint laissé vacant.

D'OPTER pour une prise de rang du nouvel adjoint à élire dans l'ordre de nomination, c'est-à-dire en 9^{ème} position.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE DE CONSERVER le poste d'adjoint laissé vacant.

OPTE pour une prise de rang du nouvel adjoint à élire dans l'ordre de nomination, c'est-à-dire en 9^{ème} position.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 janvier 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **21 JAN. 2025**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **14 JAN. 2025**
Par publication le : **21 JAN. 2025**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

